



Ecole Communale Francophone de Wemmel

www.ecfwemmel.be

Wemmel, le 10 janvier 2019

Chers parents,

Concerne : Nouveaux tarifs pour les classes dépaysements (classes de mer, classes vertes et classes de neige)

Vous cotisez annuellement (depuis l'entrée en primaire) des provisions pour les classes de dépaysement.

Il s'agit de :

- Classes de mer pour les classes de 2^{ème} primaire ;
- de classes vertes pour les classes de 4^{ème} primaire ;
- De classes de neige pour les classes de 6^{ème} primaire.

Le Décret prévoit que la participation financière des parents s'élève à maximum 435€ répartis sur l'ensemble du parcours scolaire primaire de l'enfant. La commune de Wemmel supplée une certaine somme afin de permettre à nos enfants de partir.

Pour l'année scolaire 2018-2019, la commune a décidé de répartir ces provisions d'une autre manière.

Au lieu de payer chaque année une somme plus ou moins identique, il a été décidé d'adapter les tarifs en fonction du coût réel de chacun d'entre eux.

Ce qui veut dire que le montant dû pour les classes de mer en 2^{ème} primaire est inférieur à celui des classes vertes en 4^{ème} primaire et des classes de neige en 6^{ème} primaire.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle répartition des tarifs :

	Récapitulatif des paiements des années précédentes				
Année d'étude	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
1	70	70	65	40	40
2	70	70	65	40	40
3	70	70	70	60	60
4	70	70	70	60	60
5	70	70	70	105	105
6	70	70	70	105	105

Cette année scolaire 2018-2019 est donc une année unique de transition. Les montants que vous aurez encore à payer ont été calculés en tenant compte des montants que vous avez déjà réglés les années précédentes.

<i>Année de transition 2018-2019 (cette année scolaire-ci)</i>			
Année d'étude	Déjà payé	Ce que vous auriez déjà payé selon les nouveaux tarifs	A payer en 2018-2019 (année de transition)
P1	€0	€37,50	€37,50
P2	€70	€75	€5
P3	€140	€ 147,50	€7,50
P4	€205	€ 220	€15
P5	€245	€ 327,50	€82,50
P6	€290	€ 435	€145

Nous vous présentons 2 exemples pour plus de clarté :

Exemple 1 (en vert):

Votre enfant est pour l'instant en 4^{ème} primaire

Vous avez déjà payé:

70€ en 3^{ème} primaire + 70€ en 2^{ème} primaire + 65€ en 1^{ère} primaire = 205€

Suivant les nouveaux tarifs vous auriez payé :

€37,50 + €37,50 + €72,50 + €72,50 = € 220

Il vous reste donc à payer :

€220- €205= €15

Nouveaux tarifs à partir de l'année scolaire 2019-2020	
1ère primaire	€ 37,50
2ème primaire	€ 37,50
3ème primaire	€ 72,50
4ème primaire	€ 72,50
5ème primaire	€ 107,50
6ème primaire	€ 107,50

Exemple 2 (en jaune):

Votre enfant est pour l'instant en 6^{ème} primaire

Vous avez déjà payé:

€70+€70+€70+€40+€40 = €290

Suivants les nouveaux tarifs vous auriez payé :

€37,50 + €37,50 + €72,50 + €72,50 + €107,50 + €107,50= €435

Il vous reste donc à payer :

€435- €290 = €145

La direction.